

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019**

Délibération : **N° 2019-11-137**
 OBJET : **BUDGET COMMUNE - REVISION N°2 2019 D'AP CP AUTORISATIONS
DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT**
 Nomenclature : **7.1.2**

En exercice : 29 membres

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : 2019 11 137 -
ANNEXE APCP.pdf

Le dix-huit novembre deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le huit novembre deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Yvon LERAT, Chantal PERRUCHET, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Gil RANNOU, Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine HENRY donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE

Le membre absent : Gwénola LEBRETON

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Par délibération du 23 mars 2015, le conseil municipal a adopté le principe du recours au vote d'autorisations de programmes et crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle des investissements projetés par la ville.

Afin de parvenir à une exécution budgétaire précise, et compte tenu de l'avancement des projets 2019, il apparaît nécessaire d'actualiser les AP/CP « Médiathèque » (n°2015-01), « Programme Ecoles » (n°2016-01), « Travaux voirie Ménardais » (n°2017-02) et « Rénovation château du Haut-Gesvres » (n°2019-01).

Le montant des crédits de paiement 2019 et l'échéancier indicatif sont ainsi ajustés et détaillés en annexe.

Les crédits sont inscrits dans la décision modificative n°1 du budget commune 2019.

Vu la présentation en commission ressources du 5 novembre 2019.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20191118-2019-11-137-DE
Date de télétransmission : 21/11/2019
Date de réception préfecture : 21/11/2019

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'ADOPTER l'actualisation des autorisations de programmes et crédits de paiement selon la répartition présentée en annexe.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 18 novembre 2019

Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20191118-2019-11-137-DE
Date de télétransmission : 21/11/2019
Date de réception préfecture : 21/11/2019